

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votes pour : 19
Nombre de votes contre : 0
Abstention : 0
Date de la Convocation : 04/12/2023
D2023121105

Séance du 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,
Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, GUILLERMIN Patrice, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, CALLAND Cédric
Retard : DELIANCE Alexandre est arrivé à 19 H 35
Excusé : NOEL Simon donne pouvoir à PONCIN Emmanuel
Monsieur NEVORET Benoit a été élu secrétaire de séance.

Objet : Subvention séjours centres aérés, camps ou colonies de vacances 2023

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 11 septembre 2023, le conseil municipal a décidé d'allouer une subvention d'un montant de 4,10 € par jour aux enfants de la commune ayant séjourné en centres aérés, camps ou colonies de vacances pendant les grandes vacances 2023.

Elle précise que les subventions sont versées sur production d'un état justificatif de l'Association « Familles Rurales » de MARBOZ, pour les enfants ayant séjourné au Centre de Loisirs de MARBOZ et directement aux familles pour les enfants ayant séjourné dans d'autres centres aérés, camps ou colonies de vacances. Elle fait part des demandes de subventions suivantes :

- Familles Rurales pour les enfants de la Commune ayant séjourné au Centre de Loisirs de MARBOZ ou en camp organisé par le Centre de Loisirs de MARBOZ,
- Mme et M. CHANEL, pour un enfant.
- Mme TANKERE, pour deux enfants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- décide d'accorder les subventions suivantes pour les enfants ayant séjourné en centres aérés, camps ou colonies de vacances pendant les grandes vacances 2023 à :

- | | |
|--|----------------|
| - Familles Rurales de MARBOZ | 1 553.90 € |
| - Mme CHANEL Virginie, domiciliée 3420 route de Bourg en Bresse à Marboz | 16.40 € |
| - Mme TANKERE Anne, domiciliée 180 rue St Martin à Marboz | <u>65.60 €</u> |
| - | |

TOTAL : 1 635.90 €

- Inscrit ces crédits au budget 2023.



Pour copie conforme,
Le Maire,


Christelle MOIRAUD